

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

*Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)  
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD  
Mme Anne-Marie OLIVON  
Mme Éliane GRANET  
Mme Séverine VIAL

**VOTE :** En exercice : 35                      Présents : 27 / Représentés : 4                      Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE HORS  
CLASSE A TEMPS COMPLET (emploi fonctionnel de DGS)**

**RESSOURCES HUMAINES**  
**CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE HORS CLASSE A**  
**TEMPS COMPLET (emploi fonctionnel de DGS)**

\*\*\*\*\*

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- CONSIDÉRANT que la procédure de recrutement sur l'emploi fonctionnel de DGS a abouti,
- CONSIDÉRANT que le candidat retenu est titulaire du grade d'attaché hors classe,

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De créer un poste d'attaché hors classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

À l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.